

dont je porte la responsabilité devant Dieu m'impose l'obligation de prendre les moyens les plus efficaces pour empêcher que le mal ne se propage davantage au sein de notre population.

Agréez, M. le curé, l'assurance de mon dévouement en Notre Seigneur.

† L.-N. Archevêque de Cyrène,
Administrateur.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Il n'est personne qui n'a entendu parler de la *Médaille miraculeuse*, vénérée dans le monde entier, depuis plus d'un demi-siècle.

En 1870, au cinquantenaire de cette apparition, Rome permit d'en célébrer solennellement le souvenir, mais, tout dernièrement, elle a voulu mettre, en quelque sorte, le sceau à ses faveurs. Par un décret en date du 23 juillet 1894, Léon XIII a accordé au supérieur général de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, qu'une fête solennelle avec messe et office propres, sous le rite double de seconde classe, sera célébrée le 27 novembre de chaque année, sous le titre de *Manifestation de l'Immaculée Vierge de la Médaille miraculeuse*.

Cette fête a été accordée seulement pour les deux familles religieuses de Saint-Vincent de Paul, mais il est dit dans l'office lui-même, qu'elle sera concédée à tous les diocèses et à toutes les communautés religieuses, qui en feront la demande.

Un indult accorde la faculté de dire la messe propre de la fête à tout prêtre qui célébrera, le 27 novembre, dans une chapelle ou oratoire des Filles de la Charité.

De plus, une indulgence plénière est accordée à tous les fidèles qui, ce jour-là, visiteront une église des missionnaires de Saint-Vincent de Paul ou des Filles de la Charité.

Avant longtemps, il est naturel de le présumer, cette fête sera célébrée dans tous les diocèses du monde catholique.

On sait que cette manifestation a eu lieu en France, le pays de prédilection de l'Immaculée-Conception. La sainte Vierge apparut à une jeune novice des Filles de la Charité, le 27 novembre 1830, dans leur chapelle de leur Maison-Mère, rue du Bac, à Paris, et elle lui ordonna de faire frapper la Médaille de l'Immaculée-Conception, telle qu'elle est aujourd'hui universellement répandue.

Zéé Laboué, dont nous donnerons prochainement la biographie, nommée plus tard sœur Catherine, était novice et n'avait que vingt-six ans lorsqu'elle fut favorisée de cette vision qu'elle raconte ainsi :

"Le 27 novembre 1830, qui était un samedi, et la veille du premier dimanche de l'Avent, à 5½ du soir, faisant l'oraison, je vis du côté droit du sanctuaire, la sainte Vierge auprès du tableau de saint Joseph, sa taille était moyenne et sa figure si belle qu'il me serait impossible d'en décrire la beauté. Elle était debout, vêtue d'une robe blanc-aurore, avec la forme qu'on appelle la *vierge*, c'est-à-dire, montante et à manches plates. La tête était couverte d'un voile blanc qui descendait de chaque côté jusqu'aux pieds. Elle avait les